

PSF 2021

Le 22/04

Atelier clubs et CT « Questions / réponses »

Ligue Occitanie



Introduction

Le Projet Sportif Fédéral c'est quoi?

- ◆ Quoi : Dispositif de soutien financier de l'état pour les clubs / CT / Ligue en lien avec la politique fédérale
- ◆ Pourquoi : aider les clubs / CT / Ligues à mener leurs **projets de développement**
Nouveautés 2021 issues des crédits du plan France relance
- ◆ **Comment** : L'Agence attribue pour 2021 une enveloppe de 796 500€ à la FFME qui redistribue l'intégralité aux clubs / CT / Ligues en fonction de critères (+31% par rapport à 2020)



Programme de la soirée – 18h30 – 20h30

- ◆ Synthèse de la présentation FFME du 15/04
 - ◆ L'évaluation 2020
 - ◆ La campagne 2021
- ◆ Tour de table / vos attentes
- ◆ Temps d'échanges
- ◆ Programmation des prochains ateliers

Evaluation projets 2020



L'évaluation des projets 2020

- ◆ **CERFA Compte-Rendu** dans le compte asso
- ◆ **Quand déposer le compte-rendu ?**
 - **en théorie**, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice budgétaire (2020) : avant le 30 juin 2021
 - ou
 - avant le dépôt d'une nouvelle demande de subvention PSF 2021
- ◆ Dispositions particulières liées à la crise sanitaire :
 - Fermeture des structures : arrêt des activités et donc des projets subventionnés
 - **Cas de force majeur** : possibilité de modifier/reporter les projets
- ◆ Si le projet a évolué : l'expliquer dans le CERFA Compte-rendu

Pour ne pas pénaliser les structures, l'agence nationale a travaillé sur 3 scénarios, selon l'état d'avancement des projets.

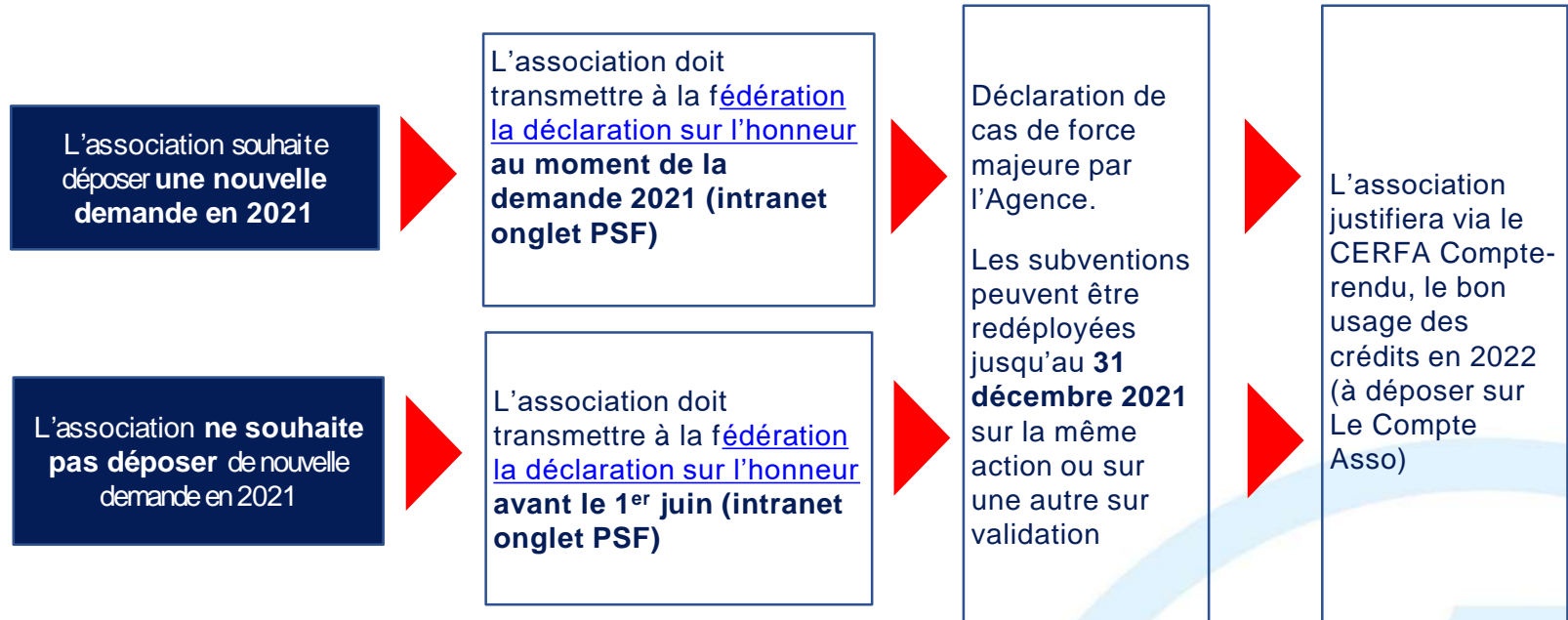
Scénario 1 : L'association a réalisé l'action en 2020



Scénario 2: L'association va terminer l'action au cours du 1^{er} semestre comme prévu initialement



Scénario 3: L'association n'a pas pu terminer ou réaliser l'action dû à la crise sanitaire



[Déclaration sur l'honneur](#) à récupérer sur l'Intranet



1 CERFA Compte-rendu **par projet** à générer sur Le Compte Asso
Contacter la fédération pour vous conseiller et/ou aider à modifier votre action

Evaluation des projets 2020

Nouveauté cette année : tout se fait dans compte asso



Ajouter une nouvelle association ou établissement à ce compte

Suivi des démarches ▾

 Association : **LIGUE OCCITANIE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE**

N° RNA W313015973 - N° SIREN 351467360

Demander une subvention

Saisir les comptes-rendus
financiers (2)



Générer le formulaire CERFA compte-rendu

◆ Rendez-vous sur Le Compte Asso

Demande de subvention N° 20-065392

Subvention désactivée

51139333200016

Demandeur	OLORON Ô BÉARN SPORT NATURE - 51139333200016	Complétude	complet
Type de subvention	Agence du Sport - Fédérations - Projets sportifs fédéraux	Dernière mise à jour	17/08/2020 15h49
		Dernier utilisateur	service instructeur



➤ Suivi de l'instruction de la demande

Service instructeur	FFME-NAQU	Etat	Payé, en attente des comptes-rendus financiers
----------------------------	-----------	-------------	---

➤ Compte-rendu financier de l'exercice 2020

Etat	A saisir
-------------	----------

besoin d'aide ?



1. Bilan quantitatif

Mise en oeuvre de l'action (réalisé) *

Rappeler le titre de l'action
Résumer la réalisation

Commentaire de la réalisation
(bénéficiaires) *

En fonction du **profil** : salariés, bénévoles, femmes, hommes, jeunes, personnes en situation de handicap, etc.

Commentaire de la réalisation
(territoire) *

Préciser le nombre de jours ou heures

Les objectifs du projet ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ? *

Evaluation quantitative et qualitative : nombre de participants effectifs, de personnes formées, nombre de formations organisées...
Satisfaction des participants, diversité des publics touchés, performance...

2. Budget réalisé

- ◆ A compléter précisément
- ◆ Calcul des totaux et pourcentages automatiques

Budget réalisé											
CHARGES			MONTANT			PRODUITS			MONTANT		
CHARGES DIRECTES						RESSOURCES DIRECTES					
Poste	Prévision	Réalisé	Ratio	Poste	Prévision	Réalisé	Ratio				
60 - Achats	3 300 €	3 300 €		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0 €	<input type="text" value="0"/>					
Achats matières et fournitures	1 500 €	<input type="text" value="1500"/>	100.0%	73 - Dotations et produits de tarification	0 €	<input type="text" value="0"/>					
Autres fournitures	1 800 €	<input type="text" value="1800"/>	100.0%	74 - Subventions d'exploitation	5 430 €	0 €					
61 - Services extérieurs	0 €	0 €		Fédérations sportives							
Locations	0 €	<input type="text" value="0"/>		Fédération française de la montagne et de l'escalade - II	5 430 €	0 €	0.0%				
Entretien et réparation	0 €	<input type="text" value="0"/>		75 - Autres produits de gestion courante	0 €	0 €					
Assurance	0 €	<input type="text" value="0"/>		Coutations	0 €	<input type="text" value="0"/>					
Documentation	0 €	<input type="text" value="0"/>		Dons manuels - Mécénat	0 €	<input type="text" value="0"/>					
62 - Autres services extérieurs	7 560 €	7 560 €		76 - Produits financiers	0 €	<input type="text" value="0"/>					
Rémunérations Intermédiaires et honoraires	4 300 €	<input type="text" value="4300"/>	100.0%	77 - Produits exceptionnels	0 €	<input type="text" value="0"/>					
Publicité, publication	0 €	<input type="text" value="0"/>		78 - Reprises sur amortissements et provisions	0 €	<input type="text" value="0"/>					
Déplacements, missions	3 260 €	<input type="text" value="3260"/>	100.0%	79 - Transfert de charges	0 €	<input type="text" value="0"/>					
Services bancaires, autres	0 €	<input type="text" value="0"/>									
63 - Impôts et taxes	0 €	0 €									
Impôts et taxes sur rémunération	0 €	<input type="text" value="0"/>									
Autres impôts et taxes	0 €	<input type="text" value="0"/>									
64 - Charges de personnel	0 €	0 €									
Rémunération des personnels	0 €	<input type="text" value="0"/>									
Charges sociales	0 €	<input type="text" value="0"/>									
Autres charges de personnel	0 €	<input type="text" value="0"/>									
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	<input type="text" value="0"/>									

Besoin d'aide ?

3. Annexe

Données chiffrées: annexe

Règles de répartition des charges indirectes affectées au projet subventionné *

Saisir les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple: quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)

Explication et justifications des écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel du projet et le budget final exécuté *

Saisir les explications et justifications des écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel du projet et le budget final exécuté

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet subventionné

Saisir les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet subventionné

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée

Saisir les observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée

Besoin d'aide ?

ENREGISTRER



◆ A l'étape suivante : signature par le représentant légal = **PRESIDENT**

PSF 2021



La note d'information PSF FFME

Entre stabilité et nouveautés

- ◆ Des modalités de mise en œuvre identiques à 2020 :
 - ◆ **Développement de la pratique** pour tous et RSO
 - ◆ **Transparence de la décision**
 - ◆ Promotion des actions financées : Logo de l'ANS + logo Plan France Relance
 - ◆ Une campagne de demande **via Le Compte Asso**
 - ◆ L'ensemble des critères d'éligibilité, d'évaluation et d'attribution définis par le Conseil d'administration du 28 septembre précisés
 - ◆ Montant minimum des subventions 1500€ (ou 1000€ en zone rurale)
 - ◆ Sollicitation des avis des ligues

CODE COMPTE ASSO
OCCITANIE : 1272

Critères d'attribution

- ◆ Chaque projet sera évalué par le service instructeur en s'appuyant sur les 4 critères suivants :
 - ◆ **Cohérence du projet** au regard du projet sportif fédéral et de ses objectifs
 - ◆ **Incidence sur le développement** de la pratique et/ou sur la structuration du club, du comité ou de la Ligue
 - ◆ Incidence sur les **publics touchés par le projet**, soit en nombre de personnes impactées, soit en termes de publics cibles
 - ◆ Implication de la structure dans **le projet fédéral**
- ◆ **L'attribution des subventions dépend uniquement de la qualité des projets**

Critères d'éligibilité des dossiers

- ◆ contrat club
- ◆ Une demande possible à compter de la seconde année d'affiliation d'un club
- ◆ Des projets qui s'inscrivent effectivement dans le PSF Ou Plan de relance
- ◆ Possibilité de cumuls des PSF avec certains dispositifs de financements fédéraux, mais pas tous

Types de projets relevant d'autres dispositifs de subventionnement fédéraux	Cumul possible avec les subventions au titre des PSF
Projets relevant du Plan National Structure Artificielle d'Escalade (PNSAE)	Non (Une structure artificielle relève de subventions d'investissement)
Projets relevant du Plan National Équipement (PNE ou Bourses sites naturels d'escalade)	Non pour l'entretien des sites Oui pour accompagner les actions nécessaires au déconventionnement (à inscrire en Axe 1)
Projet relevant du Plan de Structuration Territoriale (PST) volets Professionnalisation des clubs, CT, ligues et Création de club	Non
Projets relevant du Plan National Multi-Activités (PNMA) = Axe 1	Oui (du fait d'objectifs différents et complémentaires entre dispositifs)
Aides financières événements = Axe 3	

PSF : Objectifs opérationnels

Pour les actions Développement de la pratique et Promotion du sport santé, votre projet doit être en rapport avec l'un des axes définis par la fédération. Dans le cas contraire, il sera classé hors PSF.

Les axes des PSF en Développement de la pratique

- ◆ Axe 1 : Faciliter l'accès de la pratique des activités de la montagne et de l'escalade à de **nouveaux publics, ou de nouvelles pratiques** (entraînement, nouvelle activité)
- ◆ Axe 2 : **Former des dirigeants et intervenants** pour proposer une pratique de qualité, sûre, pour tous les publics et sur l'ensemble des pratiques (loisir, entraînement, compétitions, découverte, santé, accès au haut-niveau, etc.),
- ◆ Axe 3 : **Des évènements pour promouvoir les activités de la montagne** et de l'escalade dans le respect des préconisations de la commission fédérale RSO-Développement Durable,
- ◆ Axe 5 : Proposer un **projet innovant de développement**,
- ◆ Axe 6 : Développer des actions **Handi-Escalade** dans le cadre de la demande de la délégation faite par la Fédération.

Les axes du PSF en Promotion du sport santé

- ◆ Axe 1 : Faciliter l'accès de la pratique des activités de la montagne et de l'escalade à de nouveaux publics.

Les nouveautés 2021

La relance, objectif intégré par l'ANS



Objectif opérationnel	Modalité / dispositif
Plan de relance	Actions liées à la reprise de l'activité sportive
	Actions liées aux protocoles sanitaires
	Aides aux associations en difficulté

Pour les actions Plan France Relance

- ◆ Actions liées à la reprise de l'activité sportive : Séances/sorties gratuites encadrées par un professionnel, diminution du coût de l'adhésion annuelle,...
- ◆ Actions liées aux protocoles sanitaires : achat de gel, masques, produits de désinfection, matériels d'escalade textiles (cordes, baudriers) pour faciliter prêt et désinfection du matériel
- ◆ Aides aux associations en difficulté : difficultés de paiement (salaires)
- ◆ L'ensemble du fonds Plan de relance doit être utilisé dans ce cadre. Si besoin, nous pouvons attribuer des fonds supplémentaires. Pour flécher ce complément, dans le dossier de demande Le Compte Asso, il faut qu'on intègre un objectif opérationnel dédié = proposition de modifier l'axe 5 innovation en **axe 5 : innovation et solidarité**.

Les nouveautés 2021

Accès Haut niveau intégré par l'ANS

Objectif opérationnel	Modalité / dispositif
Accession au sport de haut niveau	ETR - Actions sportives
	ETR - Encadrement
	ETR - Optimisation de l'entraînement
	PPF - Actions sportives
	PPF - Encadrement
	PPF - Optimisation de l'entraînement

Pour ces actions de l'axe 4 :

- ◆ Actions PPF (Plan de Performance Fédérale) sont réservées aux pôles espoirs des ligues et clubs performance
- ◆ Actions ETR (Equipe Technique Régionale) sont réservées aux actions des ligues et des CT en vue de l'amélioration de la performance en escalade et ski-alpinisme et aux clubs mini-performance
- ◆ = Axe 4 du PSF, pourcentage défini par l'Agence (non connu à ce jour)

Ce qu'attend le service Instructeur PSF

Bien comprendre en quoi consiste chaque projet

Description

* Récurrence Première demande Renouvellement

* Intitulé
Veuillez renseigner le champ Intitulé.

* Période Annuel

* Date de début * Date de fin

* Objectifs
Veuillez renseigner le champ Objectifs.

* Description


* Fédération

* Nature de l'aide

* Modalité de l'aide

* Objectifs opérationnels

* Modalité ou dispositif

Besoin d'aide ? 

- ↳ Nature de l'aide et Modalité de l'aide : aucune modification à apporter
- ↳ Objectifs opérationnels : choisir soit Promotion du sport santé, soit Développement de la pratique, soit plan France Relance, soit Accession au sport de haut niveau
- ↳ Modalité ou dispositif : Axe au choix en fonction de l'objectif opérationnel choisi

Intitulé

Il doit donner une image synthétique du projet

Exemple d'intitulés 2020 qui entrent dans les PSF

- ◆ Développement durable et structuration des activités de la montagne et de l'escalade (axe 3)
- ◆ Formation des dirigeants et des intervenants à la vie associative (axe 2)
- ◆ Mise en place d'événements permettant la promotion de l'activité escalade (axe 3)
- ◆ Une pratique encadrée de l'escalade pour des jeunes scolarisés en situation de handicap (axe 6)
- ◆ Découverte et promotion de l'activité sur site naturel d'escalade (axe 1)
- ◆ Développement du baby escalade (axe 1)
- ◆ Journée sécurité Neige et Avalanche (axe 2)
- ◆ Mise en place d'un championnat régional Poussins et Benjamins (axe 1)
- ◆ Création d'une section canyon (axe 1)
- ◆ Proposer un projet innovant de développement : Intégrer les outils numériques dans l'activité escalade (Axe 5)

Attention avec le plan de relance, de nouveaux projets donc de nouveaux intitulés entrent dans les PSF.

Les objectifs

Visent à énumérer clairement votre action (et son but)

Exemple d'objectifs

- ◆ permettre aux salariés des sociétés X la pratique d'un sport le midi pendant la pause déjeuner - Encadrement par un BE = non retenu par le service instructeur PSF, le montage ne permettait pas de voir si les salariés de la société allaient être licenciés ou non. C'est une action qui doit pouvoir s'autofinancer.
- ◆ Travail sur les éprouvés corporels et l'image du corps, travail sur les appuis et le tonus, la coordination motrice, travail sur la confiance en soi, lien avec les autres. Cet objectif ne s'inscrit pas dans les PSF FFME, projet non retenu (même si le projet est intéressant).
- ◆ Correction des Inégalités d'Accès à la pratique Sportive - Personnes en situation de Handicap : Objectif très imprécis, le résultat à atteindre est flou (un bon descriptif peut permettre d'intégrer ce projet aux PSF).
- ◆ Faire découvrir l'escalade en milieu naturel pour les enfants mais également les nouveaux grimpeurs - Rendre accessible ces stages à faible prix pour le proposer à un maximum de personnes : Objectif clair, précis, entre dans les PSF FFME.
- ◆ Création d'un groupe d'entraînement spécifique et destiné uniquement aux femmes de 39 ans et plus adhérentes licenciées : Objectif, clair précis.
- ◆ A compter de 2018-2019, aux circuits préexistants de DIFFICULTE jeunes et seniors, s'ajouteront , un circuit de BLOC jeunes et seniors (jusqu'alors open en régions) et de COMBINE : objectif d'un projet de comité ou de ligue, clair, précis.

Description du projet

Un exemple de description d'un projet à éviter

□ L'escalade comme réducteur de stress

Il a été montré que l'exercice physique réduisait le stress en augmentant les niveaux de noradrénaline, une hormone qui aide à équilibrer la réponse de notre cerveau au stress. En effet, certains chercheurs suggèrent qu'il pourrait être utilisé pour aider à traiter une grande variété de troubles mentaux. Y compris la toxicomanie, la dépression et l'anorexie.

Mais l'escalade en elle-même a un atout supplémentaire dans sa manche par rapport aux autres activités physiques. Ainsi, selon l'Université de l'Indiana, les grimpeurs qui s'impliquent totalement dans l'activité entrent dans un état d'esprit qui peut conduire à l'euphorie. Et même au blocage de la douleur. L'escalade en extérieur possède encore d'autres avantages. Car le temps passé en plein air induit des niveaux de stress moins élevés.

L'escalade développe le bien-être personnel en permettant de libérer l'esprit, se recentrer sur soi, libérer les tensions, et permettre au corps de se dépenser.

L'escalade permet le bien-être corporel, mais aussi la stimulation de l'esprit en développant l'analyse, la créativité, le dépassement de soi et la détermination.

En extérieur, elle offre un cadre ressourçant et énergisant et, dans tous les cas, ce sport apprend la gestion de la peur, l'anticipation, l'analyse des situations, et est très utile pour développer la confiance en soi.

□ L'escalade comme véhicule de valeurs

Pour beaucoup, grimper est bien plus qu'un sport ou une simple détente. "C'est un exercice physique incroyable. Mais ce que je préfère dans l'escalade, c'est sa dimension spirituelle", précise Cedar Wright, écrivain, cinéaste et grimpeur. "D'un point de vue mental, l'escalade est une école extraordinaire. Pour la concentration, l'équilibre, la détermination et... tout un ensemble de valeurs qu'elle véhicule".

Une étude publiée dans la revue *Adapted Physical Activity Quarterly* a exploré les bienfaits de l'escalade en salle sur les enfants inadaptés. La recherche a montré qu'après six semaines à grimper, l'efficacité des enfants et leurs capacités à assurer s'était considérablement améliorée.

Pas un grimpeur n'est étranger à la notion de défi. "Je pense que les bienfaits de l'escalade sur l'esprit sont un peu plus subtils à cerner que ceux qu'elle peut avoir sur le corps. Et je suis sûr qu'ils sont différents pour chacun. Mais je pense que c'est un sport très stimulant", explique Alex Honnold, grimpeur bien connu pour ses solos et pour ses records de vitesse en bigwalls. "Le processus qui consiste à surmonter tout le temps votre propre peur vous permet de mettre en perspective les autres défis de la vie".

Cette copie d'écran montre un court extrait du projet : le texte ne permet pas de voir concrètement comment se matérialise le projet, combien de séances, encadrées par qui, quels moyens matériels nécessaires...

La Description du projet

Intitulé : Journée découverte gratuite de l'activité en partenariat avec le Téléthon

Fédération: FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

Objectifs : Découverte de l'activité au travers des activités de loisir et sport santé.

Description : Découverte de l'escalade de bloc et en moulinette, et sensibilisation aux notions de sport santé par un BEESAPT ou association spécialiste sport santé (FFEPGV)

Copie intégrale du descriptif du projet : c'est très court, il manque de nombreuses informations pour appréhender la réalité du projet

Les points clés à retenir :

- ◆ Eviter le hors sujet
- ◆ Trop minimaliste = difficile de savoir ce qu'il y a derrière.

- ◆ Les informations importantes :
 - ◆ Le pourquoi : ce qui motive votre projet, la raison de ce projet
 - ◆ Le comment : l'ensemble des actions à réaliser pour atteindre votre objectif
 - ◆ Une temporalité : 1 début, 1 fin, 1 durée, 1 nombre de séances, de sorties...
 - ◆ Des acteurs : les publics touchés (s'ils ne sont pas licenciés, comment vous aller les amener à se licencier), qui encadre, anime vos actions...

Public bénéficiaire

✓ **Public bénéficiaire**

* Statut	Licenciés-Adhérents	* Tranche d'âge	Toutes tranches d'âge
* Genre	Mixte	* Nombre (au total)	30
Commentaire (bénéficiaires)	Augmenter la diversité d'activité auprès des adhérents du club		
* Type (validité)	Public valide		

ENREGISTRER

Besoin d'aide ?

- ◆ Public hors-club = si le projet consiste à les licencier, le projet entre dans le PSF (préciser dans le commentaire), si le public est hors-club et le reste, le projet est hors PSF, l'un des objectifs de l'agence étant d'augmenter le nombre de licenciés.

Moyens matériels et humains

✓ Moyens humains

* Moyens matériels et humains

Encadrement par le BE et des prestataires professionnels (guide)

	Nombre de personnes	Nombre ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	<input type="text" value="10"/>	<input type="text" value="0.5"/>
Salarié	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="0.5"/>
dont en CDI	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="0.5"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Besoin d'aide ?



- ◆ Partie importante et souvent mal renseignée.
- ◆ Faire le lien avec le budget en renseignant le coût des postes importants :
 - ◆ 1 professionnel pour encadrer = 3 000 € (par exemple)
 - ◆ Achat de petit matériel pédagogique pour le groupe baby : 1 000 €
 - ◆ Achat d'entrées à la salle BO, accès à l'espace Baby : X €...

Budget : un exemple à éviter

Le budget doit faire apparaître l'équilibre entre Charges et Produits sans excédent budgétaire.

Evitez d'inscrire des charges en :

- Services bancaires et autres
- Autres impôts et taxe
- Charges financières
- Impôts sur les bénéfices (sauf si vous expliquez dans les commentaires des moyens matériels et humains en quoi ces charges participent à la réalisation de votre projet)

La subvention PSF est à inscrire dans le compte 74, subventions d'exploitation - Etat, préciser ANS-PSF.




Projet n° 1	6. Budget du projet		
	Année 2019 ou exercice du 1/1/2019 au 31/12/2019		
Charges	Montant	Produits	Montant
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	0		0
Frais financiers	0		0
Autres	0		0
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	6 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)	6 000	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature	0	870 - Bénévolat	0
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0	871 - Prestations en nature	0
862 - Prestations	0		
864 - Personnel bénévole	0	875 - Dons en nature	0
TOTAL	0	TOTAL	0
La subvention sollicitée de 6 000 €, objet de la présente demande, représente 100.0% du total des produits du projet.			

Budget

✓ **Subvention demandée et cofinancements**

Exercice du **2020** au

Vous devez saisir le montant demandé pour chaque service instructeur. Vous pouvez aussi indiquer les cofinancements en cliquant sur le bouton 'Ajouter un cofinancement'. Veuillez enfin cliquer sur le bouton 'ENREGISTRER' en-dessous du tableau pour faire apparaître le-s montant-s saisi-s dans le budget en-dessous.

Type	Nom	Montant demandé	Actions
Fédérations sportives	Fédération française de la montagne et de l'escalade - siège national	2.000 €	
Conseil départemental	Rhône	2.000 €	 

[Ajouter un cofinancement](#)

[ENREGISTRER](#)

- ◆ Pour faciliter la rédaction de votre budget vous avez la possibilité d'intégrer toutes les subventions que vous demandez. Il vous suffit d'ajouter les éventuels cofinanceurs en cliquant sur Ajouter un cofinancement

Budget (suite)

- ◆ Evitez de surévaluer vos charges budgétaires : vous devrez réaliser votre action et en cas de contrôle vous devrez justifier de la bonne utilisation...
- ◆ Votre budget doit être à l'équilibre
- ◆ **Défini-on un pallier de pourcentage limite de subvention ?**
Oui, on limite la subvention à 66% du budget global hors valorisation du bénévolat et la commission se réserve le droit de faire fluctuer ce pourcentage en fonction du nombre de dossiers et de la qualité des projets.

Dernières vérifications

- ◆ Attention en fin de Projet vous pouvez :
- ◆ VOIR LE RECAPITULATIF DE LA DEMANDE
- ◆ Cette action ne transmet pas le dossier, il faut cliquer sur **TRANSMETTRE** pour que le dossier nous soit transmis. Puis sur **Confirmer la transmission dans la fenêtre popup**
- ◆ Après avoir terminé votre demande et fermé Compte Asso, nous vous conseillons d'ouvrir une nouvelle fois Compte Asso et de vérifier que votre dossier indique bien :
 - ◆ Etat : transmis au service instructeur.
 - ◆ Si jamais vous lisez **Etat en cours de saisie**, vous n'avez pas cliqué sur le bouton **TRANSMETTRE**, nous n'avons pas accès à votre dossier !!!
 - ◆ Réouvrez votre dossier pour le **TRANSMETTRE**

Points particuliers

- ◆ **Les renouvellements de projet** : un projet peut être reconduit s'il s'inscrit dans la durée (accès haut niveau par exemple) ou si sa reconduction amène à une évolution (nouvelle augmentation du nombre de licenciés, nouveaux achats pour démultiplier l'activité...)
- ◆ un projet subventionné en 2020, non réalisé à ce jour ne peut être reconduit à l'identique (il n'est pas possible de subventionner le même projet que 2020 s'il n'est pas réalisé ou si vous n'avez pas prévu de réorienter la subvention sur une autre action en 2021)
- ◆ **Limite-t-on le nombre de dossiers par structure ?** Oui, la limite est de maximum 2 projets par club, maximum 4 projets par comité territorial et maximum 6 projets par ligue. Mieux vaut un seul bon projet, que 4 projets mal ficelés donc peu crédibles.

Les échéances en 2021

9 avril au 16 mai: Dépôt des dossiers sur Compte Asso

Avril Mai Instruction des dossiers et attributions

Eté 2021
Paiement
des
subventions

29 avril

Désignation Commission PSF
En Conseil d'administration FFME

19 Juin

Commission
PSF
Attributions

30/06

Transmission
Proposition
attributions
Agence

Où trouver les infos

Intranet / ressources documentaires / PSF

[Ressources documentaires](#)

FICHES PRATIQUES ET DOCUMENTS UTILES

PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX



Projets sportifs fédéraux

Vos fiches pratiques :

La campagne PSF 2021

- [La campagne Projets sportifs fédéraux \(PSF\) 2021 : Note d'informations](#)
- [FAQ : Projets sportifs fédéraux](#)
- [Le projet associatif ou projet de club](#)
- [PSF : Conseils à la rédaction des projets](#)
- E-formation Présentation du PSF : campagne 2021

Evaluation de l'utilisation des subventions PSF 2020

- [Guide d'évaluation des subventions PSF 2020](#)
- [Attestation sur l'honneur si les subventions 2020 ne sont pas utilisées avant le 30 juin](#)
- [CERFA Compte-rendu pour les subventions utilisées](#)

Le Compte Asso : les manuels utilisateurs

- [Créer son compte](#)
- [Compléter la partie administrative](#)
- [Faire une demande PSF](#)

Documents utiles

- [Le Projet sportif fédéral](#)
- [PSF : critères d'éligibilité, d'évaluation et d'attribution](#)
- [Note n°DFT-2021-02_Politique de l'Agence nationale du sport en faveur des PSF](#)
- [Enveloppe PSF 2021 attribuée à la FFME](#)
- [Les codes subvention par région](#)
- [Guide d'évaluation des subventions de l'Agence du sport](#)
- [Contrat club](#)

Où trouver les infos

Intranet / ressources documentaires / PSF

◆ La campagne PSF 2021

- [La campagne Projets sportifs fédéraux \(PSF\) 2021 : Note d'informations](#)
- [FAQ : Projets sportifs fédéraux](#)
- [Le projet associatif ou projet de club](#)
- [PSF : Conseils à la rédaction des projets](#)

◆ Evaluation de l'utilisation des subventions PSF 2020

- [Guide d'évaluation des subventions PSF 2020](#)
- [Attestation sur l'honneur si les subventions 2020 ne sont pas utilisées avant le 30 juin](#)
- [CERFA Compte-rendu pour les subventions utilisées](#)

◆ Le Compte Asso : les manuels utilisateurs

- [Créer son compte](#)
- [Compléter la partie administrative](#)
- [Faire une demande PSF](#)

L'E-formation du mois consacrée aux PSF : [rejoindre la formation](#)

Vos contacts PSF à la fédération

- ◆ Mail : psf@ffme.fr
- ◆ Constance FREMIOT 06 76 38 99 79 (évaluation 2020)
- ◆ Alexia BECHU 06 23 64 26 11
- ◆ Léa DELIN 06 25 51 66 85
- ◆ Jonathan NITUSGAU 06 47 66 42 59
- ◆ Sylvie VIENS 06 79 85 76 95

Vos contacts PSF à la ligue

◆ Questions générales

Clément Vanrechem (MP) c.vanrechem@occitanie.ffme.fr – 07 86 37 91 17

Pierre Pujo (LR) p.pujo@occitanie.ffme.fr – 07 88 83 48 70

Anne Geernaert a.geernaert@occitanie.ffme.fr – 06 43 74 29 00

◆ Questions sur les projets performance escalade

Rémi Duboz r.duboz@occitanie.ffme.fr

◆ Questions sur les projets performance ski alpi

Mathieu Peyet m.peyet@occitanie.ffme.fr

◆ Questions liées à la formation

Aurélie Martin a.martin@occitanie.ffme.fr